



CPPNI DU 17 DÉCEMBRE 2019

FORMATION ALTERNANCE PRO A

Dans le cadre des discussions sur la Formation par Alternance, l'UTP (le patronat de la branche ferroviaire) tente de détourner les fonds mutualisés pour financer toutes sortes de formations et répondre à ses objectifs de polyvalence et de déconstruction des métiers.

Alors que le dispositif PRO A vise à permettre aux cheminots de changer de métier ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par une formation qualifiante ou certifiante, l'UTP a des objectifs bien différents.

Si le dispositif peut être déclenché à la demande du cheminot ou celle de l'employeur, le patronat de la branche ferroviaire compte bien faire main basse sur cette nouvelle manne pour financer ses ambitions de polyvalence et de productivité.

En effet, la liste des formations éligibles à ce dispositif, proposée par le patronat de la branche ferroviaire, reflète parfaitement son objectif de recomposer les métiers, de contenir les promotions professionnelles et de dévoyer les financements pour réaliser des formations au premier emploi pourtant obligatoires.

LE MORCELLEMENT DU MÉTIER DE CONDUCTEUR

En proposant des formations de conducteur par « produit », le patronat tente de déconstruire le métier et de l'hyper spécialiser.

Par exemple, il propose d'inscrire dans ce dispositif une formation de conducteur Fret, réduite (seulement 1000 heures de formation au lieu de 1812 heures) afin que les cheminots soient « employables » et « employés » plus rapidement et à moindres « frais » mais uniquement sur l'activité Fret.

Plusieurs formations de conducteur très différentes, les unes des autres tant sur la durée que sur le contenu, seraient ouvertes à ce dispositif.

Pour la fédération, cet éclatement du métier de conducteur au travers de la formation au premier emploi, n'est pas tolérable.

Le morcellement du métier entraîne un délitement de la sécurité et limite, voire interdit les parcours professionnels des conducteurs.

DES FORMATIONS À LA TÂCHE POUR RECOMPOSER LES MÉTIERS

Afin de modifier en profondeur les contenus et les contours des métiers pour exacerber les polyvalences, la liste de l'UTP des formations ouvertes à ce dispositif PRO A, reprend les formations liées aux Tâches Essentielles de Sécurité (TES).

Pour le patronat de la branche ferroviaire, « l'évolution » des métiers consiste à les recomposer avec des tâches sans même s'assurer de la cohérence de l'assemblage.

Il s'agit d'utiliser les fonds de ce dispositif Pro A pour construire de nouveaux métiers avec plus de polyvalence et répondre aux objectifs de productivité plutôt que de répondre aux besoins des cheminots.



De la même veine, l'UTP tente de profiter de ce financement en inscrivant dans ce dispositif les formations AEF (Agent d'Escale Ferroviaire), OPF (Opérateur de Production Fret), OCF (Opérateur Circulation Ferroviaire) ... pour restreindre les métiers à une seule activité ou un seul produit, tout en sacrifiant les parcours professionnels.

DES FORMATIONS À « BON COMPTE ».

Alors que ce dispositif devrait avant tout bénéficier aux cheminots dans leurs parcours professionnels, le patronat souhaite l'utiliser pour financer les formations de base.

Dans la liste des formations éligibles établie par l'UTP, figurent de nombreuses formations qui ne permettent ni promotion ni reconversion vers un métier jugé par le patronat comme « d'avenir ».

En réalité, là encore, il s'agit d'utiliser le financement de ce dispositif pour financer ce qui relève de la formation de base d'un métier dont l'employeur a la charge.

LA PROMOTION, LE FAIT DU PRINCE

L'UTP et notamment la SNCF qui est la principale adhérente dans la branche ferroviaire tente de financer ses propres dispositifs internes de promotion, tout en ayant la main sur les candidatures éligibles.

C'est le cas du DAC (Dispositif d'Accès à la Certification) de « manager de proximité » soumis à l'arbitraire puisque c'est au travers d'une « détection de potentiel » par la hiérarchie que s'ouvre l'inscription des cheminots dans ce dispositif.

Les cheminots ne peuvent plus décider de l'évolution de leurs parcours professionnels.

Alors que la formation par alternance Pro A doit pouvoir être déclenchée par les cheminots, l'UTP contraint les inscriptions en sélectionnant les candidatures selon ses critères.

Le patronat de la branche ferroviaire compte également utiliser le DAC pour les postes de chef d'escale et de responsable d'équipe trains (RET).

D'ailleurs, en inscrivant le DAC mais aussi d'autres formations du même acabit telles que MAJELAN, DACC (pour les métiers du matériel), le patronat tente, par le biais du financement, de maîtriser les promotions et les candidatures.

Malgré ce constat sans équivoque, certaines Organisations Syndicales semblent disposées à conclure un accord avec l'UTP.

Pour la fédération CGT des cheminots, il est intolérable que les fonds dédiés à la formation par alternance ou dispositif Pro A soient détournés de leur objet c'est-à-dire bénéficier à la promotion sociale et professionnelle des cheminots.

**ENSEMBLE, AGISSONS PAR LA GRÈVE
DANS LA DURÉE POUR GAGNER
SUR NOS REVENDICATIONS !**